

Conseil Municipal du vendredi 02 décembre 2016

La séance est ouverte à 20h30.

Absentes : Mesdames HAZENDONK, DURRANT et SPENCER

Absent ayant donné une procuration de vote : M. TERMINIERE

1 – Désignation des délégués du SIAEP du Nord Est Charente

Résultant de la loi Notre, M. le Préfet, par arrêté du 3 octobre 2016, nous informe de la création d'un nouveau syndicat résultant de la fusion des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable d'Aunac, d'Argentor-Lizonne, de Confolens, de Luxé, de Montemboeuf, de Saint-Claud, de la vallée de l'Or et de la vallée du Trançon. M. le Maire indique qu'il convient ainsi de procéder à la désignation de deux délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial.

Après en avoir délibéré, le CM désigne M. HERAUD Sébastien et M. TESSAUD Bernard, délégués titulaires pour siéger au sein du collège territorial.

2 – Validation du nom des rues, des places publiques et des voies communales

Afin de poursuivre le projet, M. Le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de valider par délibération, le choix des noms à donner aux rues et places publiques déterminés par la commission en charge de ce dossier.

M. Le Maire fait état de ses dénominations et le Conseil valide ces propositions.

3 – Augmentation du temps de travail de M. COMPAIN Michel

La loi sur les produits phytosanitaires (désherbants) nous obligeant à ne plus en utiliser à compter du 1^{er} janvier 2017, M. Le Maire propose, dans un premier temps, que la durée de travail hebdomadaire de M. COMPAIN Michel passe de 35h à 39h, avec l'accord de ce dernier afin de pouvoir pallier à une charge de travail supplémentaire (aires de tonte agrandies, arrachage manuel des mauvaises herbes si besoin ...) Ces 4 heures en plus par semaine s'effectueront tous les vendredis après-midi et seront payées en heures supplémentaires.

M. Le Maire souhaite que cette modification soit effective au 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Municipal valide.

4 – Estimation pour un éventuel assainissement collectif à La Borderie

a) Pour information, M. Le Maire fait état de l'étude de Charente Eaux sur un zonage et un chiffrage pour un éventuel assainissement collectif au village de La Borderie.

Il en résulte que ce projet desservirait toutes les habitations du village soit 37 branchements. La station d'épuration en roseaux serait de 90 équivalents habitants (EH) et le réseau comprendrait 2 pompes de relevage. L'estimation financière de cette opération est de 580 000 € H.T. ne comprenant pas l'achat du terrain pour la station d'épuration ni la reprise du bitume hors tranchées.

b) M. Le Maire souligne qu'à la suite d'une réunion avec les techniciens de La Lyonnaise des Eaux, les lagunes du Puy d'Ecuras doivent être vidangées et curées et qu'il serait souhaitable pour un bon fonctionnement qu'une de ces lagunes soit plantée en roseaux. Une estimation de ces travaux va être demandée.

Il est bon de signaler que la compétence des assainissements collectifs sera du ressort de la nouvelle communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord à compter du 1^{er} janvier 2020.

5 – Cession d'une portion de la voie communale n°134 à Empeyrat

M. et Mme MAUBRUN Raymond nous ont demandé l'acquisition d'une portion de chemin communal à l'arrière de leur maison. Après vérification, il s'avère que ce chemin dessert des terrains dont la succession n'est pas entérinée. De ce fait, la Commune ne peut pas donner suite à cette requête dans l'immédiat.

6– Vœux de la Municipalité

Le samedi 14 janvier 2017 à 17 heures à la salle des fêtes de Châtain-Besson

La séance est levée à 22h30.

LE MAIRE
Denis DONNARY

